



Soisy-sous-Montmorency, le 19 juin 2018

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs années, le Corps de Conception et de Direction de la Police Nationale rencontre des difficultés majeures et récurrentes pour pourvoir un certain nombre de postes localisés dans des secteurs géographiques relativement isolés mais également, dorénavant, concernant des postes de haut niveau au sein des directions centrales à Paris.

Cette situation nous inquiète au plus haut point puisqu'elle remet en cause les fondements mêmes de l'organisation de notre corps, ceux d'être à la fois présents sur l'ensemble du territoire national, quels que soient les niveaux des postes en question ainsi que de pouvoir susciter l'intérêt des plus capés d'entre nous pour les postes sommitaux des administrations centrales de la Police Nationale.

Les causes de ces véritables carences de candidats sont certes multiples mais l'analyse des remontées régulières que nous recueillons lors de nos contacts avec nos mandants sur l'ensemble du territoire national pointe notamment un fort déficit de **prise en compte statutaire du logement par notre administration** mais également les carences en mesures d'accompagnement périphériques existant pourtant dans d'autres corps A+ telles que la prise en charge aux frais réels du déménagement, l'obligation de recherche d'un emploi pour le conjoint, l'aide à l'inscription scolaire des enfants etc...

Cette situation peut paraître étonnante puisque notre institution dispose pourtant d'un certain volume de concessions de logement (environ 500 pour les commissaires et certains officiers), dorénavant toutes pour Nécessité Absolue de Service, qui ne sont pas toutes utilisées loin de là. Ce phénomène trouve sa principale explication dans le fait que le dispositif même de la concession de logement n'a de sens réel dans la gestion prévisionnelle d'une carrière que **s'il s'avère pérenne et systématique** tout au long de la vie administrative, permettant ainsi au commissaire de police qui en bénéficierait de pouvoir **se projeter sur du long terme dans son approche personnelle de la prise en compte de ses besoins en logement et ainsi de la gestion de sa vie familiale.**

Aujourd'hui, les commissaires de police ne peuvent bénéficier que de manière ponctuelle et erratique de ce dispositif et sont donc souvent amenés à acquérir un bien immobilier personnel qui, *de facto*, fait disparaître l'intérêt de l'attribution d'une potentielle concession de logement et rend en parallèle beaucoup plus compliqué une mobilité vers une autre zone géographique, en dépit de l'intérêt du poste proposé.

C'est pourquoi, notre organisation vous sollicite officiellement pour engager une réflexion sur la mise en place, chez les commissaires de police, d'un dispositif **généralisé d'indemnisation du coût du logement.**

Notre approche pourra sans doute paraître à certains tenants des économies à tout prix, trop ambitieuse mais doit être jugée à l'aune de son importance pour l'existence de notre corps et pour le bon fonctionnement de notre institution mais **également en comparaison** du traitement statutaire octroyé à certains corps A+ équivalents dont les contraintes opérationnelles semblent quelques fois bien éloignées des nôtres.

Il est ainsi aisé de constater que sur le spectre de la Sécurité Intérieure, l'ensemble des quelques **100 000 gendarmes** disposent tous d'une concession de logement, la totalité des membres du corps préfectoral (préfets et sous-préfets) sont traités de la même manière ainsi que le corps des directeurs de l'administration pénitentiaire lorsqu'ils officient en établissement. Enfin, dans un registre où la conception des « contraintes opérationnelles » apparaît ostensiblement moins marquée, l'ensemble des directeurs d'hôpitaux bénéficient du dispositif que nous préconisons, en l'espèce, un véritable choix **entre une concession de logement ou le bénéfice d'une indemnité de logement calculée selon la zone considérée et la taille de structure familiale.**

Sur le fondement de ces comparaisons objectives entre corps équivalents, notre organisation syndicale considère que le Corps de Conception et de Direction de la Police Nationale, dont les contraintes et l'exposition opérationnelle ne souffrent aucune contestation, est **victime d'un véritable déficit** en matière d'accompagnement des obligations de mobilité et notamment de prise en compte du problème crucial du logement.

Il n'est plus possible aujourd'hui de continuer à manager un corps de ce niveau de responsabilité avec une gestion surannée qui ignore les conséquences financières majeures de cette mobilité et l'impact **destructeur sur l'équilibre de leur vie familiale.**

Si notre institution souhaite pouvoir continuer à disposer de commissaires de police présents partout dans l'hexagone ainsi qu'en directions centrales parisiennes, la gestion des Ressources Humaines de notre corps doit être rapidement modernisée en adaptant fondamentalement le dispositif d'accompagnement de la mobilité des commissaires de police.

Dans un contexte où vous expliquez vous-même votre attachement à la prise en compte de la dimension humaine dans la gestion du personnel, l'évolution sociétale qui a placé au cœur des préoccupations de chacun d'entre nous l'indispensable **équilibre entre une vie professionnelle réussie et une vie privée épanouie** doit urgemment amener notre institution à accepter de faire l'effort de financer le coût indispensable à la mise à niveau d'un dispositif d'accompagnement de la mobilité pour les commissaires, pour l'instant totalement inadapté aux enjeux modernes.

Il nous paraît donc dorénavant indispensable que **tous les commissaires de police** disposent, tout au long de leur carrière, du choix responsabilisant et rassurant d'opter **soit pour une concession de logement** telle qu'elle est prévue par les textes administratifs dans le cadre de la nécessité absolue de service **soit d'une indemnité compensatoire** individualisée.

Mais il est aussi très important qu'un **corpus complet de mesures techniques** de facilitation de la mobilité soit institué et déployé (aide à la recherche d'un emploi pour les conjoints, frais de recherche et de logement totalement pris en compte, facilitation intentionnelle du rapprochement de conjoints quand ils exercent tous deux dans la fonction publique...).

Dans une période où les problématiques de sécurité n'ont jamais été aussi prégnantes et où la Police Nationale **qui traite 80 % de la délinquance** remplit un rôle crucial dans la protection de nos concitoyens et de leurs libertés, il est temps d'accorder à ses cadres supérieurs (seuls assujettis à une mobilité statutaire au sein de l'institution policière) ces mesures salutaires qui ne seraient au demeurant qu'une forme de mise à niveau vis-à-vis d'autres corps équivalents.

Sans cette approche globale et fondamentale, nous sommes persuadés, Monsieur le Ministre, que des pans entiers de notre territoire subiront une forme de désertification qui n'est souhaitable ni pour notre corps, ni pour notre institution, ni pour l'image de l'autorité de l'Etat.

Nous vous demandons donc d'entamer dans les meilleurs délais une consultation et une négociation avec la parité syndicale du Corps de Conception et Direction afin de réfléchir à la faisabilité de notre proposition.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir l'assurance, Monsieur le Ministre d'État, de notre haute considération.

Olivier BOISTEAUX
Président du SICP



Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS